



travaux fissures maison au sein d'une commune sinistrée et prise en charge moitié par assureur

Par anemonebleue, le 22/04/2020 à 14:29

bonjour,

je me pose la question suivante :

suite à l'acceptation d'une prise en charge partielle de travaux concernant des fissures sur notre maison d'habitation par notre assureur, est-ce normal qu'il nous reste la moitié à payer soit environ 10000 euros ?

dans un premier temps, l'assureur nous a fait signer un papier comme quoi on était d'accord avec LEUR montant décidé par eux qui s'élève à peu près à 10000 euros.

A ce moment nous n'avons pas fait établir encore de devis par les entreprises et on n'a été surpris par la suite par les montants.. qui sont le double en fait de la proposition de l'assureur.

que faire ? qu'en pensez-vous ?

merci à ceux qui pourront m'apporter des réponses,

en vous remerciant,

bonne journée